

Nouvelles Ruralités

**Le Parlement
rural français**

JOURNAL OFFICIEL PARLEMENT RURAL FRANÇAIS

Première session
15 - 16 octobre 2019
Circuit de
Nevers Magny-Cours

SOMMAIRE

- P.1-2** : **ÉDITO** : Patrice JOLY
- P.3-4** : **INTRODUCTION** : Le Parlement rural français
- P.6** : **Propos introductifs** : Thibaut GUIGNARD - SÉANCE | Les ruralités ont-elles un avenir ?
- P.7-8** : **SYNTHÈSE** : Les ruralités ont-elles un avenir ?
- P.9** : **Propos introductifs** : Roland HEGUY - SÉANCE | Avec les ruralités, de la croissance au développement durable
- P.10-11** : **SYNTHÈSE** : Avec les ruralités, de la croissance au développement durable
- P.12** : **Propos introductifs** : Dominique RAVON - SÉANCE | Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits. Les conditions du bien-vivre.
- P.13-15** : **SYNTHÈSE** : Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits. Les conditions du bien-vivre.
- P.16** : **Propos introductifs** : Dominique DHUMEAUX - SÉANCE | Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits. Les conditions de l'attractivité.
- P.17** : **Propos introductifs** : Dominique MARMIER - SÉANCE | Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits. Les conditions de l'attractivité.
- P.18-19** : **SYNTHÈSE** : Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits. Les conditions de l'attractivité.
- P.20** : **CONCLUSION**
- P.21** : **ÉDITO** : Yolaine DE COURSON
- P.22-23** : **ÉDITO** : Jean Jacques LOZACH
- P.23-24** : **REMERCIEMENTS**

Patrice JOLY

Président de
l'Association Nationale
Nouvelles Ruralités



Qu'est-ce que la ruralité ? - Une certaine idée de la France. Qu'a-t-elle été jusqu'à présent dans les politiques publiques ? - Oubliée. Que demande-t-elle ? - Une juste considération.

Le 29 mars dernier, le Premier ministre entendait cet appel et annonçait, à la suite d'une résolution du Parlement européen, la constitution d'une mission chargée de rédiger un Agenda rural français.

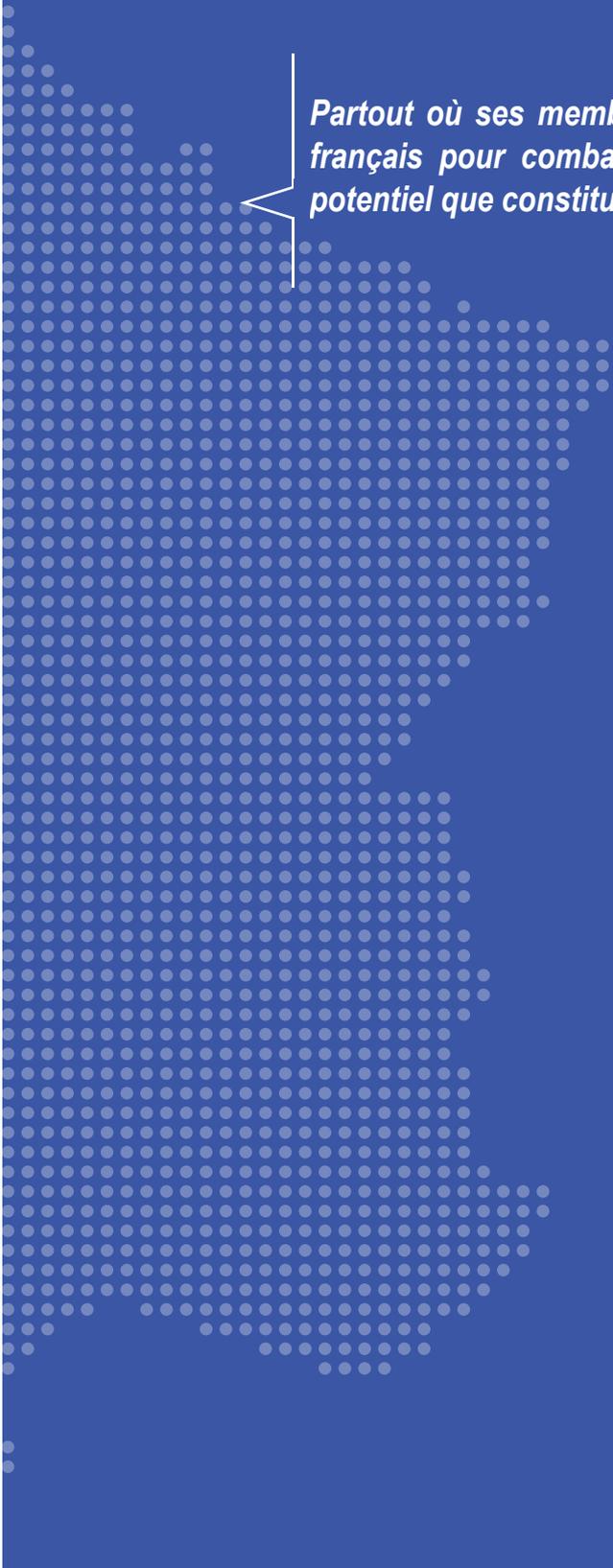
Il s'agissait, de la part du gouvernement, d'une première reconnaissance du potentiel des territoires ruraux.

Après trois mois de consultations, soixante auditions menées et cent quatre-vingt personnes interrogées, la mission Agenda rural remettait son rapport composé de 200 mesures ambitieuses et concrètes en direction des ruralités.

Même si l'Association Nationale Nouvelles Ruralité accueillit avec satisfaction ce regain d'intérêt pour les territoires ruraux, les annonces du Premier ministre qui suivirent la remise de ce rapport déçurent. De grands sujets, comme la mobilité en milieu rural, étaient ignorés et aucune politique d'investissement dédiée à la cohésion des territoires ne se dessinait.

Dans ce contexte, il importait que le Parlement rural français se réunît afin d'amender les mesures du gouvernement et de formuler de nouvelles propositions tout en combattant l'idée selon laquelle les territoires ne constitueraient qu'un handicap pour la France.

Le P.R.F. s'est définitivement ancré dans une logique positive et constructive afin de changer cette représentation erronée. En dépit des difficultés qu'ils éprouvent, nos territoires sont contemporains, vivent dans leur temps et offrent à la France le plus bel espace rural et le plus varié d'Europe. Il serait, par conséquent, dommage que le pays tournât le dos à ce qui fait son identité et surtout à ce qui lui confère un avantage particulier : un large foncier disponible, que d'autres pays n'ont pas, et des ressources naturelles abondantes, que d'autres espaces n'ont pas.



Partout où ses membres seront réunis, là sera le Parlement rural français pour combattre l'injustice territoriale et rappeler tout le potentiel que constituent les territoires et leurs habitants.

Patrice JOLY, Président de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités

LE PARLEMENT RURAL FRANÇAIS

Créé le 4 juin 2019, à l'occasion de l'évènement « Ruralisons », le Parlement rural français a pour vocation d'inspirer les politiques publiques françaises et européennes destinées aux territoires ruraux.

Il entend reconstruire une image positive des ruralités, en mettant en lumière les potentiels et les atouts qu'elles offrent à la France. Il s'agit, ainsi, de remplacer un mythe rural sur lequel se fonde l'ensemble des relations villes-campagnes par une vision plus proche de la réalité réelle et vécue.

En effet, la réalité française est étroitement liée à la ruralité, tant sur le plan géographique qu'historique. Les campagnes ont façonné notre pays et encore aujourd'hui, rares sont les français qu'aucun souvenir ou qu'aucune affection ne lie aux espaces ruraux. Il importe donc de se saisir de cette caractéristique fondamentale pour la muer en atout.

D'autant que dans le même temps, la concentration dans les métropoles, loin de susciter l'effet de ruissellement territorial attendu, engendre un sentiment de déclassement, d'abandon mais aussi de fragilité. Il n'est donc plus possible de répondre aux problèmes des ruraux par de simples mesures réparatrices ou compensatoires qui ne peuvent en aucun cas constituer une stratégie durable.

Cette situation, couplée à un véritable « désir de campagne » des français révélé à chaque nouvelle étude, conduit aujourd'hui à l'émergence des problématiques rurales dans l'agenda politique.

Il y a lieu, tout d'abord, de reconnaître les spécificités des différents territoires, les contributions, mal valorisées actuellement, qu'apportent les territoires ruraux à la société, ainsi que leurs complémentarités :

- complémentarité entre économie de l'innovation et économie productive, agricole, industrielle et touristique ;
- complémentarité du rapport à l'espace (les vastes espaces des territoires ruraux sont un « facteur de production » des services rendus par les ruralités, mais ils constituent des handicaps pour les modes de vie (déplacements, réseaux...) ;
- complémentarité en matière de développement durable (production de services écosystémiques qui profitent à tous, sans contrepartie de la part des territoires qui bénéficient de ces services en « passagers clandestins ») ;
- complémentarité en matière de développement des compétences, les centres universitaires bénéficiant des services d'éducation et de formation initiale fournis à leurs étudiants ; bien que formant des étudiants pour l'ensemble du territoire, ces derniers se dirigent majoritairement vers les territoires métropolitains.

La nouvelle politique souhaitée en faveur des territoires ruraux devra passer par leurs promotions au travers d'un discours positif, renouvelant le regard trop souvent négatif porté sur cette part de France. Aujourd'hui, les territoires ruraux attirent des populations qui souhaitent construire un projet professionnel et/ou familial, dans des espaces qui offrent une qualité de vie enviée, là où les concentrations urbaines entraînent pollutions, thromboses en matière de transport ou de logement et explosion des prix du foncier.

Ces territoires ruraux, souvent contraints, ont su développer des innovations dans tous les domaines. Le bien-être, la solidarité, la culture font partie intégrante de la vie rurale, ainsi qu'un foncier accessible et l'espérance d'une meilleure qualité de vie.

Le numérique permet désormais de s'affranchir des distances, du relief et de l'éloignement ; c'est un facteur déterminant pour l'attractivité de ces territoires et leur vitalité économique, sociale et culturelle, ce qui rend sa généralisation d'autant plus urgente.

La nécessité des transitions agricoles, écologiques, économiques et énergétiques fait que la société française ne peut se passer des qualités, des vertus et du potentiel de ses zones rurales.

Pour autant, cela ne signifie pas que les territoires ruraux doivent être abordés « à part » mais bien à travers leurs fonctionnements en réseaux et, dès lors, selon une approche systémique. Les campagnes doivent être pensées en résonance avec le maillage des bourgs et des petites villes au côté desquels elles font système. Les petites villes, elles, doivent être pensées avec leur environnement et avec les villes moyennes dans lesquelles leurs populations se reconnaissent. La recherche d'interactions et de réciprocité avec les métropoles est aussi un chantier pour l'action publique. Le Pacte État-métropoles est une piste intéressante pour favoriser des coopérations à condition qu'émergent des formes renouvelées de gouvernance et qu'un partage clair des objectifs, des moyens et des responsabilités entre les acteurs impliqués soit établi.

Il est aussi indispensable que les politiques sectorielles telles que l'action « Cœur de ville »* ou encore la future politique du logement soient en cohérence avec les mesures relatives aux campagnes.

C'est donc au regard de ces éléments que les acteurs qui agissent sur les territoires ruraux s'organisent autour du Parlement rural français.

Il constitue désormais une instance pluraliste et indépendante, dont l'objet est centré sur l'avenir des territoires ruraux. Le Parlement rural français rassemble des élus politiques de tous horizons et autant d'acteurs de la société civile : chefs d'entreprise, universitaires, chercheurs, professionnels du développement local, responsables associatifs, citoyens.

En réunissant cette grande diversité d'acteurs, œuvrant pour les territoires ruraux, le Parlement rural français demeure une instance représentative des ruralités. Il construit son action sur une approche collaborative d'échanges et de réflexions partagées, afin de porter une vision globale des ruralités, au plus proche des enjeux du quotidien.

Ainsi, à l'occasion de ces deux journées des 15 et 16 octobre à Nevers, les 300 « parlementaires de la ruralité » réunis au Parlement rural français sont venus formuler de nouvelles propositions et amender des mesures concrètes dans le cadre du lancement de l'Agenda rural français**. A travers les échanges, ces « parlementaires de la ruralité » sont venus exprimer la nécessité de « ruraliser » les politiques publiques et se constituer en centre de ressources des territoires ruraux auprès des décideurs publics.

* convention de revitalisation sur 5 ans

**Remis en juillet 2019 au Gouvernement

SYNTHÈSE

DES SÉANCES

SÉANCE

Les ruralités ont-elles un avenir ?

**Thibaut
GUIGNARD**

Président
Leader France



Il est aujourd'hui impossible de parler de développement rural en France, sans parler de la ruralité en Europe, de sa place et de ses enjeux.

Selon les études et les critères employés, entre un quart et la moitié de la population européenne vit dans les territoires ruraux représentant entre la moitié et trois quarts du territoire de l'UE. Les territoires ruraux jouent un rôle majeur dans la transition énergétique, écologique et économique européenne. Ils sont détenteurs des gisements en ressources renouvelables dont l'exploitation est génératrice de plus-value territoriale, nationale et communautaire. Ils sont également précurseurs de l'économie circulaire et des circuits courts. Les ruralités sont garantes de la diversité culturelle et de l'identité de l'Europe. L'Eurobaromètre de la Commission a également permis de montrer l'attachement des Européens à leur territoire, ainsi que la nécessité d'envisager les ruralités dans l'avenir.

Les ruralités ont le droit à leur part d'Europe car elles sont l'Europe des territoires.

Le programme européen de développement rural LEADER a permis aux territoires ruraux depuis 30 ans de s'organiser autour de stratégies locales de développement coconstruites par les acteurs locaux. Il est aujourd'hui le symbole de nos ruralités organisées, dynamiques et porteuses de développement.

Leader incarne l'Europe dans chaque commune, dans chaque village de France.

Toutefois, le développement rural ne doit pas être limité au second pilier de la Politique Agricole Commune. S'il faut se battre pour toujours plus de territorialisation des fonds européens vers les territoires ruraux, il est également nécessaire de ruraliser l'ensemble des politiques européennes et, ainsi, placer les ruralités au cœur de la politique de cohésion.

L'avenir des ruralités françaises passe par l'Europe et l'accès aux opportunités offertes par les politiques communautaires.

Les ruralités ont-elles un avenir ?

Présidée par Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (Cantal) et membre de la mission Agenda Rural.

Avec Bernard Delcros, secrétaire général de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités, sénateur du Cantal et Gérard-François Dumont, recteur, professeur à la Sorbonne.

Le Parlement rural français a convenu que les politiques publiques, portées par une logique de centralisation, s'étaient révélées grandement préjudiciables pour le développement des zones rurales en concentrant leurs efforts sur les zones de forte densité.

Les différents échanges ont permis de réaffirmer qu'**il ne pouvait être qu'erroné de penser que les territoires ruraux n'existaient que s'ils gravitaient autour d'un centre urbain**. En effet, cette pensée largement répandue est contredite par les dynamiques dont les habitants, les associations, les collectivités, les entreprises de ces territoires sont porteurs.

C'est pourtant en étant marquées par cette logique de métropolisation que les politiques publiques ont creusé les inégalités. Par exemple, l'État verse au travers de la dotation globale de fonctionnement, entre 64 et 88 euros par habitant pour les communes rurales alors qu'il accorde jusqu'au double par habitant pour les métropoles, c'est-à-dire les territoires déjà développés.

Globalement, cette logique de concentration a conduit à la naissance d'un véritable sentiment de relégation sur ces territoires : **ainsi dans une étude publiée par Familles Rurales et l'IFOP, les Français placent la ruralité en tête des territoires délaissés, devant « la France des banlieues » ou la « France périurbaine »**. En outre, si 81%* des Français considèrent la campagne comme le cadre de vie idéal, 51% de la population jugent que ces territoires sont abandonnés et déplorent la disparition des services publics.

Pourtant, si les efforts se concentrent sur les pôles urbains, les parlementaires ruraux ont tenu à rappeler tout le potentiel économique des zones qu'ils représentent ; les potentialités de développement sont considérables et multipliées par les mutations numériques, économiques et par l'urgence de la transition écologique, qui transforment les modes d'emploi, le travail, la production et la consommation. **Dans ce contexte, la ruralité a d'indéniables qualités qui pourraient être mises au service du pays, qualités qui ne se limitent pas aux ressources purement environnementales**. C'est pourquoi, il a été rappelé que pour offrir aux ruralités la possibilité de se saisir de leurs opportunités de développement, il était indispensable d'opérer à un changement de cap politique afin de repenser la logique d'aménagement du territoire et d'orienter les débats sur les problématiques rurales.

Le changement devra également passer par une meilleure compréhension des spécificités de chaque territoire : **il n'existe pas qu'une seule ruralité**. De fait, il ne peut exister qu'une solution unique et c'est au contraire en s'adaptant aux contraintes de chacun que les territoires pourront se développer, par une politique du cas par cas, opposée à la politique des grandes lignes qui prévaut actuellement.

Les différents participants ont ajouté que ce mouvement, souhaité, se réalisera aussi par un renforcement de la présence de la commune et du département, pour ainsi maintenir une gouvernance de proximité.

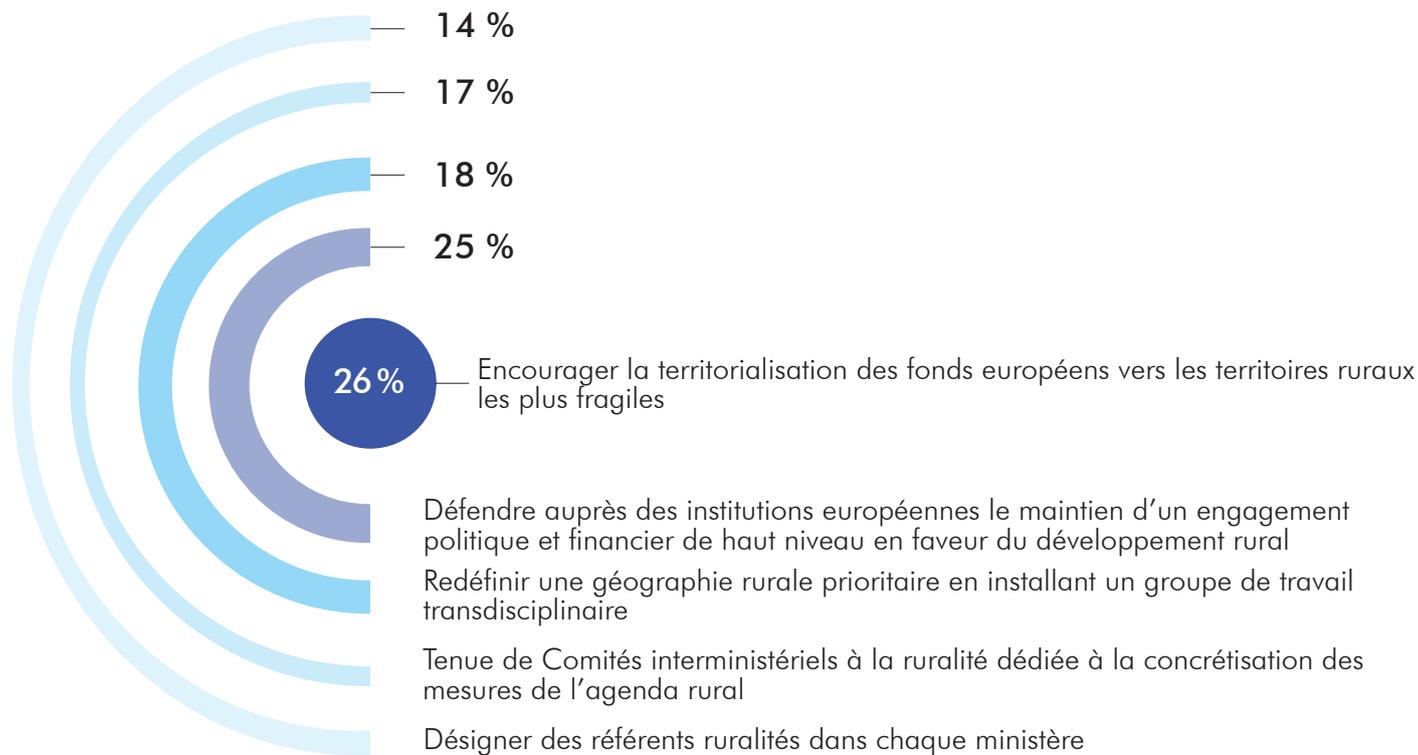
Il convient, dans le même temps, de ne pas opposer les territoires entre eux mais bien de les inscrire en complémentarité ; **l'avenir est dans la coopération entre les espaces** : jamais le monde urbain n'a eu autant besoin des campagnes, que ce soit sur le sujet de la transition écologique ou sur les questions de développement durable.

Finalement, pour pallier les disparités entre les territoires, les « parlementaires de la ruralité » demandent la mise en place de plans de développement et de financement en vue de d'accompagner ces territoires et d'accroître leur attractivité — attractivité qui demeure l'un des enjeux majeurs des communes rurales.

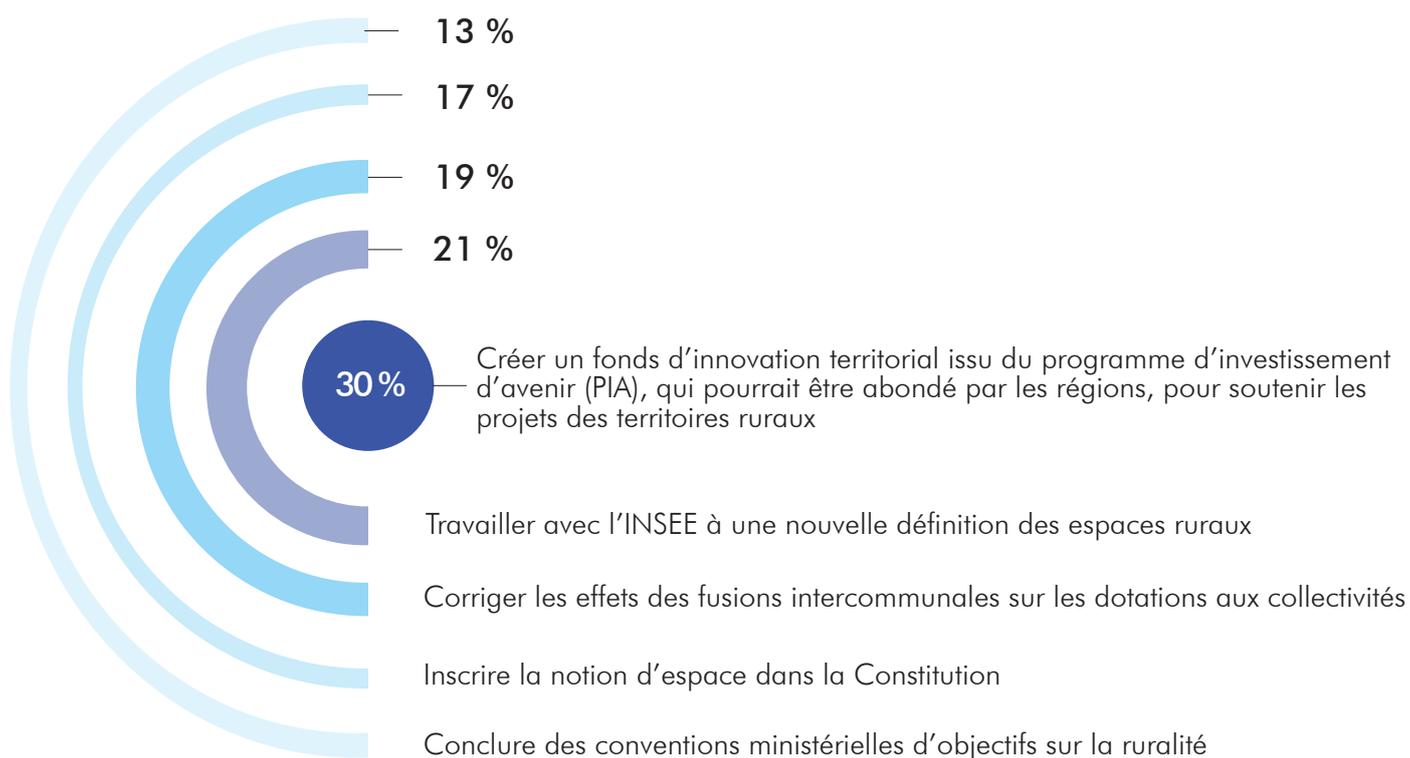
* Enquête réalisée par l'IFOP pour Familles Rurales

Votes de la première session du Parlement rural français

Parmi ces mesures retenues par le Gouvernement, laquelle vous paraît nécessiter faire l'objet d'un suivi particulier ?



Parmi ces mesures non retenues par le Gouvernement, laquelle vous paraît nécessiter la mobilisation des forces vives des territoires ruraux ?



Propos introductifs

SÉANCE

Avec les ruralités,
de la croissance au
développement durable

Roland HEGUY

Président
confédéral Union
des Métiers et
des Industries de
l'Hôtellerie (UMIH)



Nos établissements ruraux disparaissent, la désertification de nos campagnes s'aggrave. Pour autant, je reste persuadé qu'il y a une vie en dehors des grandes métropoles. Je suis convaincu que défendre la ruralité, c'est défendre l'intérêt général. Pour que demain, la ruralité devienne un choix de vie possible, nous sommes mobilisés au sein du Parlement rural.

En tant qu'organisation professionnelle représentant un secteur économique majeur, nous portons des mesures de bon sens, dont le seul objectif est de maintenir l'attractivité économique et revitaliser nos communes rurales. Comme la création de nouvelles licences IV dans les petites communes, créer une sixième catégorie d'établissements recevant du public pour les petits hôtels qui bénéficieraient de normes allégées.

Nous éviterions ainsi que chaque année, 400 établissements disparaissent parce que personne n'a les moyens, non de les racheter, mais de les mettre aux normes ou prolonger le dispositif de revitalisation rurale avec leurs exonérations de charges sociales.

Afin d'élargir la dimension économique de la ruralité, nous avons la conviction qu'il faut investir le champ du tourisme. Nous savons que le tourisme français va se développer nettement dans les prochaines années et nous ne pouvons continuer de concentrer 80 % des touristes sur 20 % des territoires, sans risquer l'asphyxie.

Notre Parlement doit définir une politique du tourisme rural qui profite à l'ensemble des territoires et à leurs habitants : revitalisation du maillage territorial, amélioration des mobilités durables pour faciliter les déplacements, égalité face au réseau numérique, maintenir les équipements publics et l'attractivité économique : restaurants, hôtels, commerces...

Remettons de la vie dans les communes rurales, pour qu'elles irriguent demain l'activité économique de la France.

Avec les ruralités, de la croissance au développement durable

Présidée par Dominique Dhumeaux, président des maires ruraux de la Sarthe et membre de la mission Agenda Rural.

Avec Dominique Marmier, président de Familles Rurales et Gérard-François Dumont, recteur, professeur à la Sorbonne.

Le Parlement rural français a d'abord réaffirmé la nécessité de sortir du mythe de la métropolisation, qui adoube les pôles urbains comme seuls espaces à même de créer croissance et richesse, tant il apparaît inexact. En effet, dans le domaine économique, l'affirmation selon laquelle les centres urbains bénéficieraient d'une croissance économique supérieure aux autres territoires « ne résiste pas à l'épreuve des faits, dès que l'on prend garde à mesurer rigoureusement les phénomènes », comme l'ont rappelé Olivier Bouba-Olga et Michel Grosseti.

Si, étudiées dans leur globalité, les métropoles ont effectivement une croissance économique supérieure au reste du pays, +0,4 %* par an entre 2006 et 2013 contre -0,2 %* en moyenne sur le reste du territoire national, ces chiffres dissimulent une réalité plus complexe : Bordeaux, Montpellier, Nantes, Rennes et Toulouse sont, effectivement, au-dessus de la moyenne nationale ; cependant, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille sont, elles, dans la moyenne lorsque Nice, Rouen et Strasbourg sont au-dessous de celle-ci.

L'avantage métropolitain n'est donc pas avéré même si la loi française vise toujours officiellement « l'affirmation des métropoles ».

Quoiqu'oubliés, les territoires ruraux disposent de nombreux atouts. Ces mêmes atouts qui leur ont permis d'attirer et de conserver de nombreuses entreprises, dont certaines pleinement inscrites dans la compétition internationale : ainsi, Fleury Michon a son siège social installé à Pouzauges, petite commune vendéenne de 5 000 habitants, et Picoty, un des deux groupes familiaux constituant AVIA France, est installé à La Souterraine, dans la Creuse, commune qui compte 5 500 habitants.

Les territoires ruraux offrent donc un potentiel qui demeure sous-exploité. Des pistes de développement importantes et de dynamisme se sont, dès lors, dessinées lors des discussions du Parlement afin de les revitaliser :

- le tourisme, avec un patrimoine à valoriser, là où les zones urbaines ont une marge de progression plus réduite ;
- la restauration, alors que 25 000** communes n'ont aucun établissement titulaire de licence IV, ce qui signifie bien souvent la mort des bourgs ;
- la méthanisation, qui demeure un moyen de valoriser la ruralité par une activité produisant un gaz vert issu de la fermentation des déchets agricoles tout en créant une véritable économie du territoire et en permettant aux agriculteurs d'accéder à des revenus supplémentaires.

Toutes ces pistes sont porteuses de nombreuses créations d'emplois.

Néanmoins, **les normes relatives à la sécurité ou à l'accessibilité se révèlent trop lourdes et inadaptées aux réalités de la ruralité**, ce qui appelle à la mise en place d'une différenciation effective ; elles nuisent aux T.P.E et P.M.E. qui sont pourtant viables économiquement. A titre d'exemple, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) rapporte que 400 à 500 établissements de l'hôtellerie et restauration disparaissent chaque année du fait de ces normes inadaptées et des difficultés de coûts de transmission alors mêmes que ces établissements sont viables économiquement.

Le secteur agricole constitue également un enjeu majeur du développement de nos territoires. Son avenir sera défini notamment à l'occasion de la négociation de la prochaine PAC***. C'est un secteur qui doit mobiliser des moyens importants pour permettre au pays de traverser à bon rythme les différentes transitions auxquelles il va devoir faire face : transitions énergétique, climatique, environnementale, sanitaire, alimentaire (avec les nouvelles attentes des consommateurs), etc.

Sur nos territoires, il paraît essentiel de susciter les initiatives voire, mieux encore, de les libérer. L'économie sociale et solidaire, l'investissement sur les emplois de proximité, l'économie du vieillissement (la silver économie) et le télétravail sur des postes hautement qualifiés constituent des potentiels de développement devant s'appuyer sur un renforcement des partenariats publics/privés.

* Boulga-Olga, O., Grosseti, M., 2018. La mythologie GAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : Comment s'en désintoxiquer ? p.9

** Chiffres INSEE

***Politique Agricole Commune

Nos territoires peuvent et doivent incuber et prolonger l'émergence des espaces de coworking, des fab lab et des tiers-lieux, c'est-à-dire des espaces partagés d'activité, ouverts, gérés de manière collective et, dans certains cas, non lucrative. Il s'agit en milieu rural d'apporter une réponse aux demandes d'implication formulées par la société civile et de participer au maintien de l'animation des bourgs et des quartiers tout en favorisant l'émergence de projets communs.

En somme, il est important d'anticiper la reconversion et les adaptations prochaines des activités productives en s'appuyant sur le potentiel de l'économie verte bien ciblée.

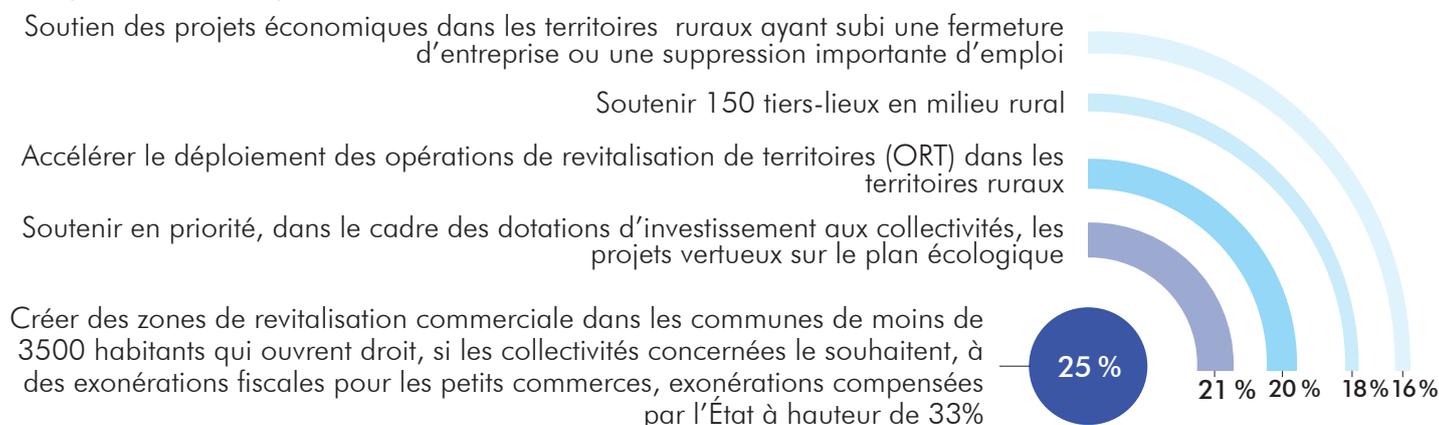
Face à ce constat, il apparaît nécessaire :

- d'une part, de donner aux ruralités les moyens de pouvoir accueillir des populations dans les meilleures conditions pour, ainsi, instaurer une égalité des chances entre les territoires, en redonnant une certaine image positive et attractive des zones rurales ;
- d'autre part, de créer un cadre plus positif pour les entreprises en les accompagnant, les aidant et les incitant à venir s'installer sur les territoires.

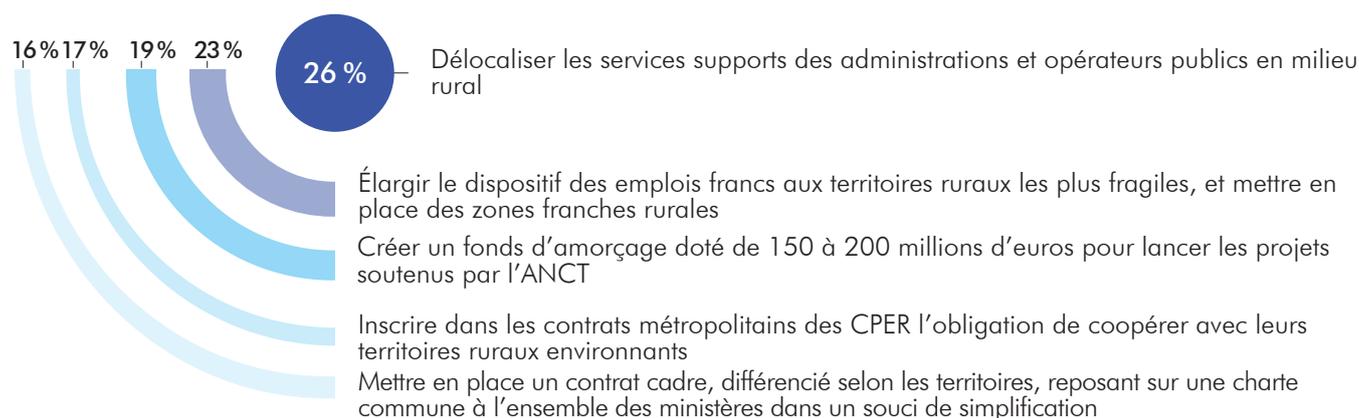
C'est en accroissant l'envie des personnes à venir s'installer et créer des activités dans le monde rural que la revitalisation s'accélérera. Avec cet environnement favorable, il sera possible de mettre fin au mythe rural qui empêche le développement de ces zones.

Votes de la première session du Parlement rural français

Parmi ces mesures retenues par le Gouvernement, laquelle vous paraît nécessiter faire l'objet d'un suivi particulier ?



Parmi ces mesures non retenues par le Gouvernement, laquelle vous paraît nécessiter la mobilisation des forces vives des territoires ruraux ?



Propos introductifs

SÉANCE

Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits.
Les conditions du bien-vivre

Dominique RAVON

Président de l'Union nationale des Maisons familiales rurales



Engagées pour la formation professionnelle des jeunes et des adultes et le développement de leur territoire, les associations MFR agissent pour que chaque territoire soit en mesure d'apporter à chacun les mêmes chances de s'épanouir et de préparer son avenir. Par la formation et l'éducation, les MFR s'associent pleinement aux enjeux que les territoires ont à relever.

Sous l'effet combiné des mutations socio-économiques, des transitions à la fois digitale et environnementale, les territoires se transforment et offrent de nouvelles perspectives aux hommes et aux femmes qui vivent ou veulent s'installer et s'épanouir en territoire rural.

Préparer l'avenir, c'est agir pour de nouvelles ruralités, garantes d'une qualité de vie, porteuses d'opportunités et de solidarité pour toutes les générations en place et les générations à venir.

Préparer l'avenir, c'est accepter de reconsidérer notre manière d'organiser les activités humaines que celles-ci concernent l'éducation, la formation, la santé, la culture, les services aux personnes âgées, aux familles, à la petite enfance et à la jeunesse...

Préparer l'avenir, c'est aussi disposer des conditions et des moyens nécessaires pour pouvoir innover et conduire le changement.

Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits. Les conditions du bien-vivre.

Présidée par Cécile Gallien, maire de Vorey (Haute-Loire) et membre de l'Agenda Rural.

Avec Dominique Ravon, président de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et Cédric Letourneur, MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne).

A travers les échanges de cette séance, le Parlement rural s'est dans un premier temps intéressé aux conditions du bien-vivre des jeunes ruraux.

S'il faut être attentif aujourd'hui à ne pas affirmer qu'il n'existe qu'une seule ruralité, il est tout aussi essentiel de considérer la jeunesse comme étant plurielle : sur les questions ayant trait à la formation, par exemple, les situations et les aspirations sont diverses. Quelles possibilités s'offrent à eux ? Avec quelles perspectives ? Quelles évolutions doivent-elles être envisagées ?

Pour répondre à ces questions, le Parlement a d'abord dressé un constat de la situation des jeunes dans les zones rurales. Ainsi, il apparaît que **dans les territoires ruraux, un bachelier sur deux ne poursuit pas ses études dans l'enseignement supérieur** — contre 43 % des jeunes urbains — **alors même que les taux de réussite au baccalauréat sont plus importants que la moyenne nationale sur ces territoires**. Par conséquent, 7,3 %* des jeunes ruraux disposent d'un diplôme universitaire de second ou troisième cycle contre 15,4 % des jeunes urbains.

L'offre présente sur le territoire conditionne le parcours des étudiants ruraux : s'il existe localement une antenne de droit, les étudiants seront encouragés à faire du droit même si l'offre ne s'inscrit pas dans les attentes des bacheliers. D'autres préféreront arrêter leurs études. Ce phénomène qui se révèle problématique est amplifié par la concentration des formations : l'Île-de-France dispose de dix universités, représentant la moitié de l'offre nationale de formation. Un vœu sur quatre formulés sur Parcoursup est orienté vers l'Île-de-France.

La poursuite d'études pour les jeunes des territoires ruraux est le plus souvent synonyme de mobilité vers la métropole régionale, une mobilité qui n'est pas accessible à tous. Dès le lycée, bon nombre de jeunes s'autocensurent et se résignent à ne pas poursuivre leurs études dans une grande ville.

Au regard de cette situation et compte tenu des besoins grandissant en compétences de haut niveau de nombre d'entreprises dans les territoires, **le Parlement rural souhaite que le développement de formations postbac dans les territoires ruraux apparaisse comme une réelle ambition pour la jeunesse et que le déploiement de nouveaux parcours soit facilité.**

En complémentarité et devant le foisonnement de l'offre de formation en ligne (600 formations recensées), **le Parlement rural entend encourager le développement de campus connectés.** A ce jour, le ministère de l'Enseignement supérieur a sélectionné une soixantaine de formations complètes, diplômantes, reconnues pour leur qualité, pouvant être dispensées dans des campus connectés. Le modèle se révèle viable : treize campus connectés ont ouvert (dans des villes polarisantes de territoires ruraux) et ils affichent des taux de réussite en licence qui avoisinent les 70 %, contre une moyenne nationale oscillant entre 30 et 40 %.

Les étudiants disposent alors de tous les avantages dus à leur statut (ils ont une carte d'étudiant par exemple) et peuvent prétendre à un diplôme à la fin de leur cursus. Le projet demande peu de moyens : la collectivité met, en règle générale, un bâtiment à disposition, avec quelques salles et du matériel informatique. Un tuteur est recruté par la collectivité pour guider, accompagner et donner un cadre ainsi que les bonnes méthodes de travail aux étudiants. Ces deniers peuvent choisir de travailler une partie de leur temps chez eux, même si la plus-value de ce système réside dans la dynamique de groupe qui s'installe et par le rôle du tuteur ; néanmoins, ils doivent, au minimum, être présents douze heures par semaine sur le campus où ils peuvent suivre des cours en ligne ou des visioconférences.

Puisque la jeunesse est diverse*, également important d'apporter une attention particulière aux jeunes 18 à 24 ans sans emploi et ne poursuivant ni étude, ni formation. Cette situation concerne 24,4 % des jeunes ruraux contre 20,8 % des jeunes urbains.

* Coly, B., Even, D., 2017. Place des jeunes dans les territoires ruraux, Avis du CESE. p.14.

** Coly, B., Even, D., 2017. Place des jeunes dans les territoires ruraux, Avis du CESE. p.6.

Considérant que chacun dispose de capacités et d'un potentiel dont les territoires ont besoin, **l'enjeu est de permettre à chaque jeune de développer ses compétences, d'accéder à la citoyenneté et à l'autonomie et de se préparer à l'emploi**. Du point de vue de la conception et de l'accompagnement des parcours, il conviendrait de s'inspirer de l'expérience des formations professionnelles en agriculture qui s'avèrent d'une grande qualité et de les étendre aux métiers de l'artisanat ou de la restauration qui représentent des sources d'emplois. L'ouverture à l'apprentissage et son développement constituent également de réels leviers.

Les formations conduites en alternance permettent aux jeunes de poursuivre leur parcours sur leur territoire et de lier avec lui une relation forte. Cela permet également de redonner confiance aux territoires en développant une image positive de ces derniers : ils prouvent que les jeunes n'ont pas nécessairement besoin de partir en ville pour trouver un métier dans lequel ils s'épanouiront.

La question du lien entre l'étudiant et son territoire est importante. C'est la raison pour laquelle il faut persévérer dans la revendication d'un accès facilité dans les territoires à l'éducation et à la formation professionnelle au travers de cursus courts ou de cursus longs.

Au-delà, il apparaît essentiel de travailler à ce que les jeunes qui ont dû quitter leur territoire puissent avoir l'envie et les opportunités d'y revenir.

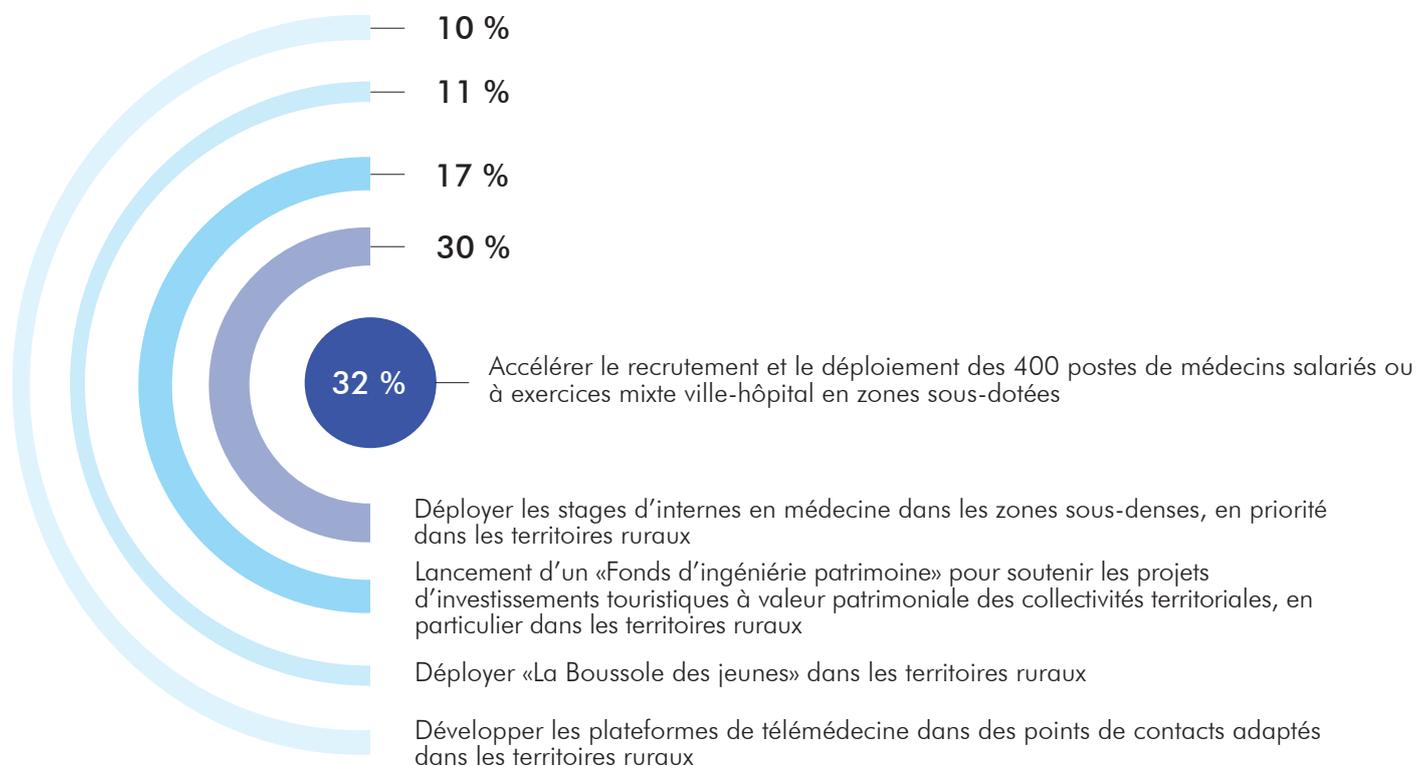
Pour ces jeunes, comme pour toutes les générations qui vivent ou veulent vivre en territoire rural, les conditions de vie apparaissent essentielles.

Dans ce contexte, c'est l'accès aux soins qui demeure un des facteurs majeurs d'installation et la préoccupation numéro un des habitants des territoires ruraux, tant la situation en matière de démographie médicale s'est dégradée ces dernières années : délais importants avant d'avoir accès à un spécialiste, impossibilité de trouver un médecin référent ou temps d'accès aux services d'urgence allongé. **La réduction des déserts médicaux est, dans ces territoires, une nécessité absolue et une condition *sine qua non* du bien-vivre.**

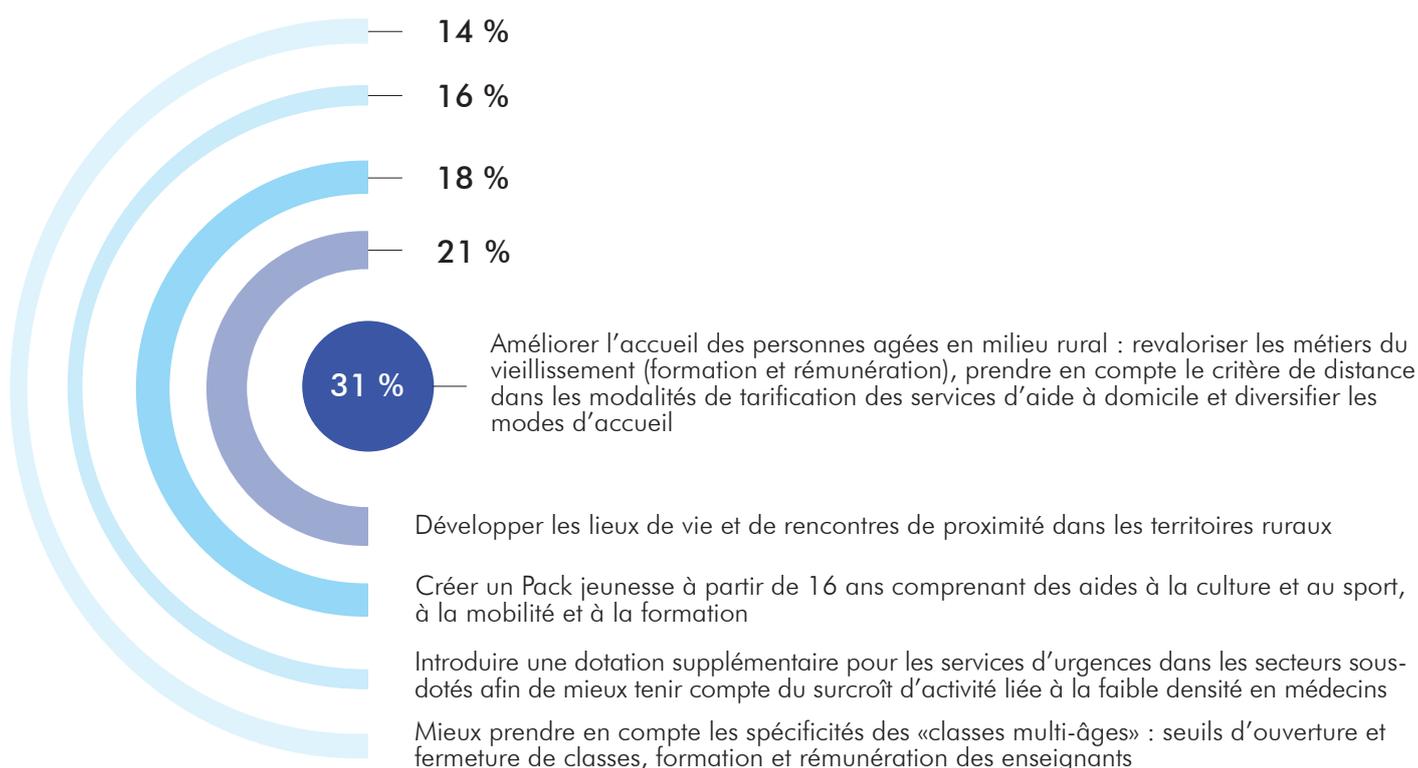
Le bien-vivre c'est aussi le bien- vieillir et si la question du suivi des personnes âgées et de l'accueil des personnes dépendantes se pose partout en France, elle paraît se poser d'autant plus dans les territoires ruraux que leur proportion est généralement plus grande. **Les actions doivent donc se concentrer sur le soutien aux structures d'accueil et aux services d'aide à domicile, qui constituent, en outre, des secteurs créateurs d'emplois et répondent à des enjeux sociaux et économiques.**

Votes de la première session du Parlement rural français

Parmi ces mesures retenues par le Gouvernement, laquelle vous paraît nécessiter faire l'objet d'un suivi particulier ?



Parmi ces mesures non retenues par le Gouvernement, laquelle vous paraît nécessiter la mobilisation des forces vives des territoires ruraux ?



Propos introductifs

SÉANCE

Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits.
Les conditions de l'attractivité

Dominique DHUMEAUX

Maire de Fercé sur Sarthe
Vice-Président des Maires ruraux de France
Membre de la Mission Agenda rural



Une étape décisive pour répondre aux besoins de nos populations

La création du Parlement rural, à l'issue de Ruralisons ! marque une étape clé dans la mobilisation collective des acteurs ruraux, répondant à l'urgence de mettre la ruralité à l'agenda politique. Nous devons l'étoffer et accueillir d'autres réseaux nationaux et acteurs locaux, ainsi que tous les passionnés de la ruralité.

D'autre part, notre force tient à notre nature. Nous incarnons tous, maires ruraux, associations, entrepreneurs, citoyens, une capacité à démultiplier le Parlement rural dans chaque territoire ; le Parlement rural national est aussi la résultante des actions communes à nos réseaux dans chaque département.

L'autre priorité du Parlement rural, doit être l'appropriation collective et le suivi de l'Agenda rural. 200 propositions ont été produites, fruits d'auditions nombreuses d'acteurs ruraux. Depuis, l'Etat a repris certaines de ces propositions et en a ajouté d'autres. Cela marque un changement inédit ; preuve qu'un regard nouveau est porté sur la ruralité. Cette situation inédite dans notre pays nous oblige.

D'une part en veillant à l'application effective des engagements de l'Etat dans la résolution des enjeux (accès aux soins, numérique, emplois, éducation, déplacements, culture,...) ; d'autre part en portant nous-même des actions, sorte d'agenda rural de la société civile, motivé par un défi : répondre aux attentes des 22 millions de ruraux. Nos concitoyens attendent du concret et vite, pas des études ni des missions, mais des actes.

Ce sont deux « missions » qui incombent au Parlement rural. Dans l'histoire de notre pays, il est inédit que toutes les composantes du monde rural se fédèrent. Ouvrons davantage les portes et les fenêtres de la ruralité. Une première étape réside dans le renouvellement des conseils municipaux qui va générer une nouvelle dynamique à partir du « premier kilomètre » et d'une légitimité démocratique forte, comme toujours à la campagne. Elle engage les maires ruraux mais aussi tout citoyen.

Le monde rural change. Le Parlement rural doit en être un utile accélérateur.

Propos introductifs

SÉANCE

Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits.

Les conditions de l'attractivité

Dominique MARMIER

Président
Familles Rurales



Notre enquête « territoires ruraux : perceptions et réalités de vie » réalisée en partenariat avec l'IFOP démontre que 80% des Français souhaiteraient vivre à la campagne ! Loin des idées reçues, les campagnes disposent de nombreux atouts qui correspondent aux aspirations de vie d'une grande partie de la population.

Ce désir de ruralité se heurte cependant au recul des services publics et notamment aux difficultés d'accès à la santé, au manque de solutions de mobilité, à une couverture numérique insuffisante ou encore à une animation culturelle et sociale trop faible.

Pour que les zones rurales soient attractives, il faut apporter une réponse au manque de services avec la mise en place d'un socle minimum de services au public et le développement de la mutualisation avec le déploiement de MSAP ou de maisons de santé par exemple.

Par ailleurs, la révolution numérique est une grande opportunité pour la ruralité. Le changement de nos modes de vie, de nos façons de travailler, de produire, et les avancées technologiques que le digital permet (télétravail, télé médecine, coworking, start-up) ouvrent la voie à une nouvelle répartition de la population qui n'aura plus forcément besoin d'être concentrée dans les villes. Pour cela, la couverture numérique en très haut débit est un impératif et l'accompagnement une nécessité.

Familles Rurales a déjà lancé deux actions importantes avec son programme de création de tiers lieux et de 100 points de médiation numérique. Enfin, la qualité de vie est un des principaux facteurs d'attractivité des zones rurales. La transition écologique doit être au cœur de leur développement : production autonome d'énergie, circuits courts, économie circulaire, etc. Les nouvelles mobilités sont aussi au centre des enjeux. Il faut développer des modèles alternatifs à la voiture individuelle.

Les transitions du 21e siècle, écologique et numérique, sont une chance pour les zones rurales !

Vis ma vie : la ruralité à l'épreuve des faits. Les conditions de l'attractivité.

Présidée par Dominique Dhumeaux, président des maires ruraux de la Sarthe et membre de la mission Agenda Rural.

Avec Dominique Marmier, président de Familles Rurales et Gérard-François Dumont, recteur, professeur à la Sorbonne.

Le Parlement rural a, dans cette thématique, d'abord prolongé son analyse pour souligner l'inexactitude du mythe de la métropolisation.

En termes d'emplois*, l'étude de l'évolution du nombre d'actifs occupés dévoile une croissance nettement supérieure dans les communes peu denses et très peu denses, avec une augmentation respective de 0,81 % et 0,59 % sur la période 1999-2013, contre une croissance moindre dans les communes densément peuplées, avec seulement 0,10 %, et une contraction de 0,15 % dans les communes de densité intermédiaire.

De plus, si la dégradation de l'offre d'emplois, après 2008, s'est durement ressentie sur tout le territoire, il ressort que les communes les moins denses ont mieux résisté que les grands centres urbains, et ce, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle concernée. Ainsi, contrairement à une idée reçue « ce ne sont pas les cœurs métropolitains* français qui assurent la croissance de l'emploi depuis une quinzaine d'années mais bien le reste du territoire », assure Laurent Rieutort. Ces observations plus fines, donc, laissent apparaître des diversités dans les dynamiques des territoires sans qu'une corrélation systématique et empirique puisse être établie entre la taille et la croissance économique d'un territoire.

En termes de démographie ensuite, ces communes peu denses et très peu denses, contrairement là encore aux idées reçues, disposent des taux « de croissance les plus élevés, toujours supérieurs aux espaces densément peuplés » que ce soit sur la période 1999-2008 ou sur la période moins favorable de 2008 à 2013. Effectivement, **les zones rurales compensent « un solde naturel plus faible** par un solde migratoire bien supérieur à la moyenne »**, commente Olivier Boulga-Olga et Olivier Grosseti, puisque, complète Laurent Rieutort : « de nouveaux habitants*** aux profils sociologiques diversifiés, attirés à la fois par des facteurs économiques (les prix inférieurs du foncier ou de l'accès au logement) et par les "aménités", la qualité de vie, de ces territoires peu denses » s'installent dans les zones rurales. En effet, 80 % des communes rurales ont connu une croissance démographique entre 1999 et 2014 et 85 % des nouveaux arrivants s'installant dans ces zones sont des actifs.

Si les atouts des ruralités leur ont permis d'attirer des populations, c'est bien en dépit des nombreux freins importants à l'attractivité qui subsistent.

Premier frein : la couverture numérique, qui demeure inégale sur le territoire national entraînant fractures sociales, territoriales et économiques. **Aujourd'hui, 500 000 français**** n'ont pas accès à une connexion fixe** et ce phénomène est particulièrement important dans les communes de moins de 1 000 habitants, où plus d'un tiers des habitants n'a pas accès à un Internet de qualité. Cela représente 75 % des communes de France et 15 % de la population.

Nous sommes bien ici en face d'un enjeu d'égalité territoriale ; le numérique est une condition sine qua non de développement — quelle entreprise peut se passer d'une connexion à internet ? — et d'attractivité, d'autant que l'accélération des innovations numériques et du débit fait courir le risque d'un décrochage des territoires ruraux, qui ont déjà le sentiment d'être relégués. **C'est pourquoi il apparaît urgent que les territoires ruraux soient couverts en réseaux mobiles et en fibre dans les délais fixés par le Gouvernement : bon débit pour tous en 2020 et très haut débit pour tous en 2022.**

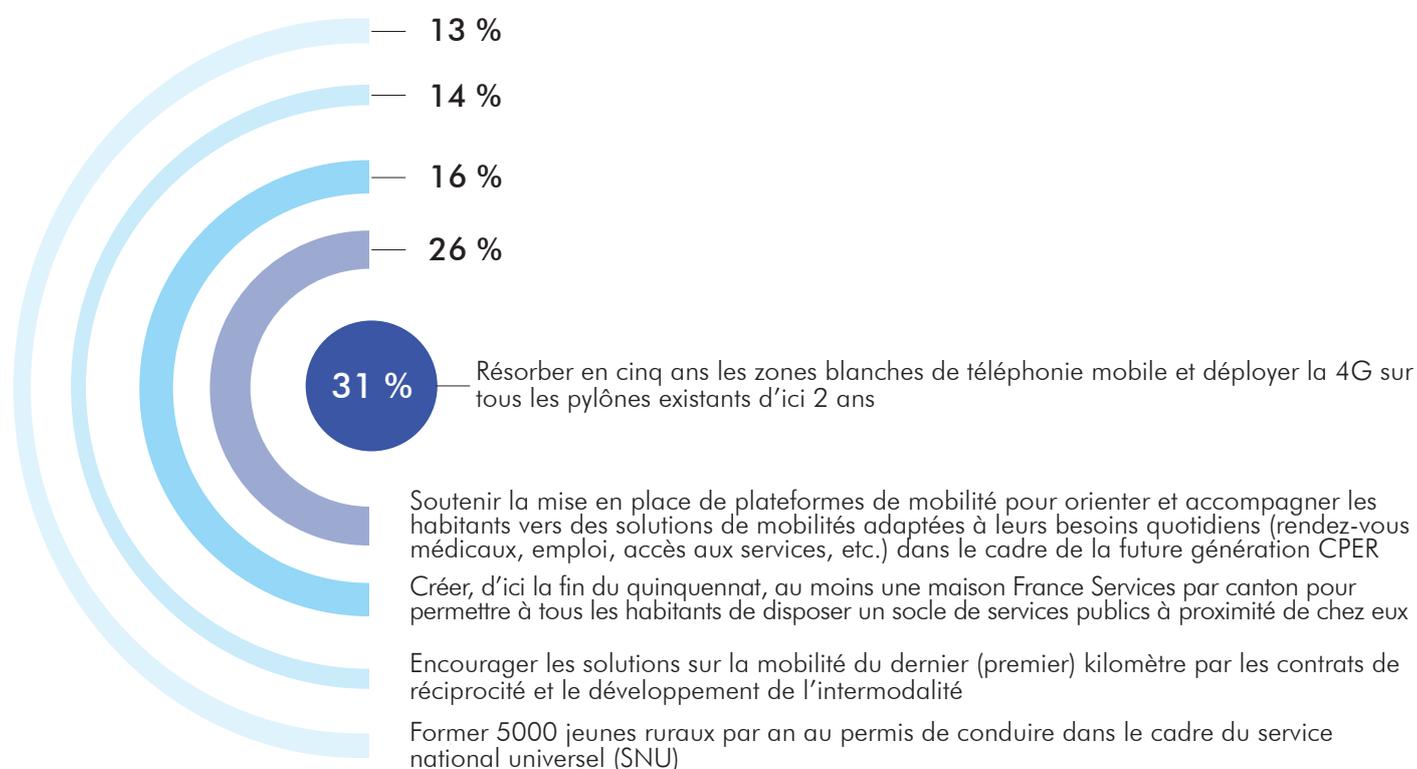
Second frein : les réorganisations intervenues ces dernières années dans les services de l'État et de ses opérateurs qui ont conduit à éloigner les habitants des territoires ruraux d'un certain nombre de services essentiels. **Il est ainsi fréquent pour les habitants des territoires de devoir parcourir une centaine de kilomètres aller-retour pour accomplir une simple démarche administrative, ce qui entraîne une perte de temps et des frais de mobilité élevés.**

Par conséquent, **le Parlement rural français considère que l'État doit garantir l'accès à un socle de services à moins de 30 minutes de trajet pour tous les Français.** Il est indispensable de lever ces deux barrières pour attirer de nouvelles populations et pour faire en sorte que les familles puissent sentir qu'elles pourront construire leur futur dans cette France des petits villages.

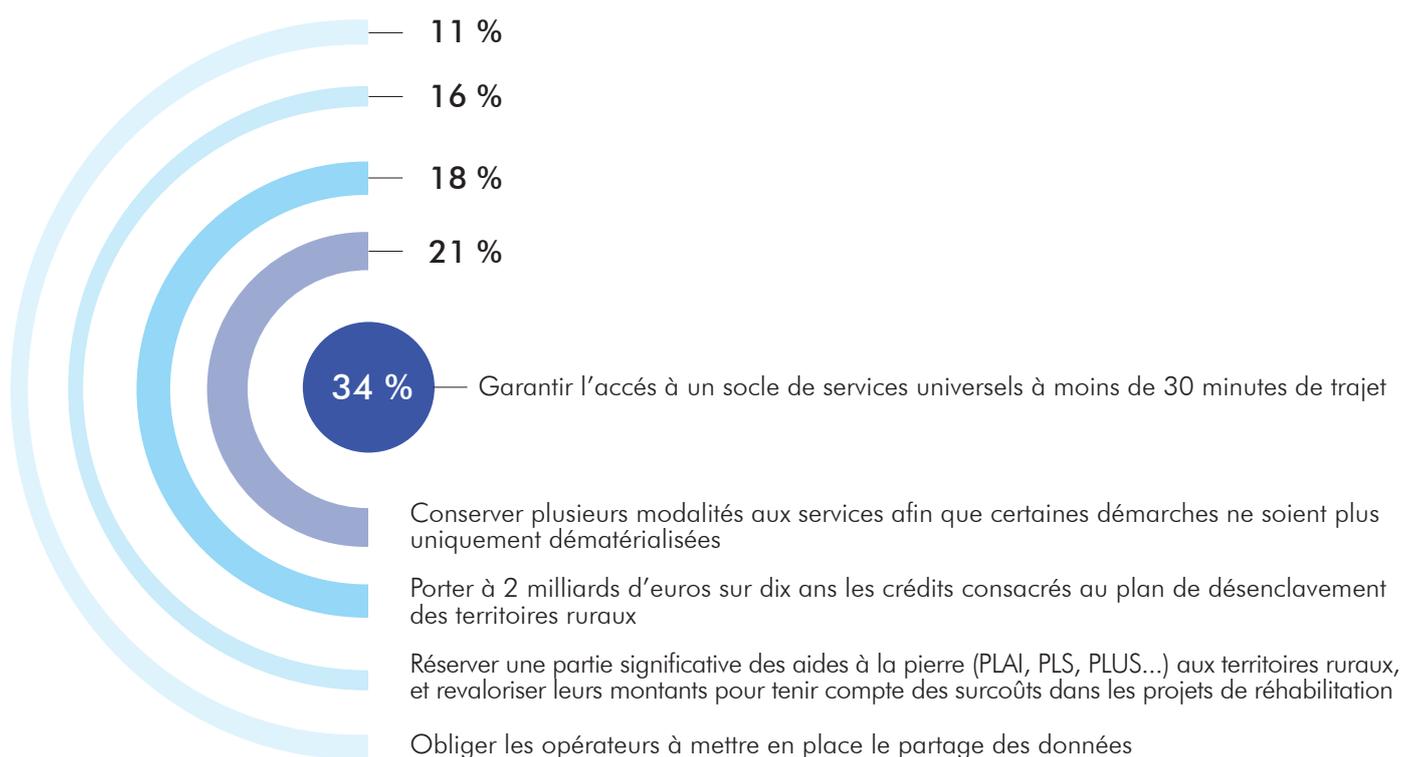
* Rieutort, L., 2017. « La ruralité en France : des potentiels oubliés ? », Population & Avenir, n° 731, p. 6. ** Boulga-Olga, O., Grosseti, M., 2018. La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? p. 7. *** Rieutort, L., 2017. « La ruralité en France : des potentiels oubliés ? », Population & Avenir, n° 731, p. 5. ****Rapport : Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics, défenseur des droits, p.14.

Votes de la première session du Parlement rural français

Parmi ces mesures retenues par le Gouvernement, laquelle vous paraît nécessiter faire l'objet d'un suivi particulier ?



Parmi ces mesures non retenues par le Gouvernement, laquelle vous paraît nécessiter la mobilisation des forces vives des territoires ruraux ?



CONCLUSION

Le 15 octobre 2019, les 300 « parlementaires de la ruralité » réunis à Nevers ont pu amender et proposer des mesures concrètes dans le cadre du lancement de l'Agenda rural français par le Gouvernement. Au cours de la journée, 600 contributions ont nourri les 4 axes de travail prioritaires pour construire les Ruralités de demain. Quatre mesures annoncées par le Gouvernement ont été ciblées et feront l'objet d'un suivi spécifique dans leur mise en place :

- Défendre auprès des institutions européennes le maintien d'un engagement politique et financier de haut niveau en faveur du développement rural ;
- Résorber en 5 ans les zones blanches de téléphonie mobile et déployer la 4G sur tous les pylônes existants d'ici deux ans ;
- Accélérer le recrutement et le déploiement des 400 postes de médecins salariés ou à exercice mixte ville-hôpital en zone sous-dotée ;
- Créer des zones de revitalisation commerciale dans les communes de moins de 3500 habitants qui ouvrent droit, si les collectivités concernées le souhaitent, à des exonérations fiscales pour les petits commerces, exonérations compensées par l'État à hauteur de 33%.

Les parlementaires interpellent également les pouvoirs publics sur les mesures de l'Agenda Rural qui n'ont pas été retenues mais considérées prioritaires pour l'avenir des ruralités :

- Créer un fonds d'innovation territoriale issu du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), qui pourrait être abondé par les régions pour soutenir les projets des territoires ruraux ;
- Garantir l'accès à un socle de services universels à moins de 30 minutes de trajet ;
- Améliorer l'accueil des personnes âgées en milieu rural : revaloriser les métiers du vieillissement, prendre en compte le critère de distance dans les modalités de tarification des services d'aide à domicile et diversifier les modes d'accueil ;
- Délocaliser les services supports des administrations et opérateurs publics en milieu rural.

Parce que ces mesures définies comme prioritaires sont essentielles à l'avenir des territoires ruraux, les représentants du Parlement rural Français ont remis les prises de positions aux groupes Ruralités de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour engager un travail législatif en faveur de nos territoires.

En effet, ces mesures peuvent s'intégrer dans le cadre d'une loi d'orientation et de programmation qui permettrait de donner un cadre au développement des territoires, installant une cohérence entre les différentes actions relatives à la ruralité, à l'instar des lois adoptées sur la ville et sur les métropoles.

D'une part, sa portée symbolique vis-à-vis des populations concernées serait importante, dans un contexte où les ruraux expriment clairement leur sentiment d'abandon, d'autre part, il s'agit du seul cadre permettant à l'État de s'engager de manière pluriannuelle, en inscrivant sa démarche sur le long terme — condition essentielle pour mener des actions efficaces.

Dans le même temps, il paraît nécessaire que l'État accole à ses mesures des financements à la hauteur des ambitions portées, afin d'assurer la pérennité de son engagement et réellement libérer les énergies des territoires ruraux.

Mot de conclusion

Yolaine DE COURSON

Députée de la 4ème circonscription de Côte d'Or

Présidente du groupe «Enjeux de la ruralité»
à l'Assemblée Nationale



Le première session du Parlement rural qui s'est tenue les 15 et 16 octobre 2019 dans la Nièvre a été un évènement fondateur d'une nouvelle alliance pour le développement des territoires ruraux : élus politiques locaux et nationaux de tous horizons, chefs d'entreprises, universitaires, chercheurs, professionnels du développement local, responsables associatifs, étudiants, citoyens... se sont rassemblés pour réfléchir ensemble à l'avenir de la ruralité.

Aujourd'hui, il existe une prise de conscience au niveau gouvernemental de la nécessité d'œuvrer au développement et à la cohésion des territoires les plus fragiles sur les sujets les plus prégnants qui s'est traduite par l'élaboration de textes de loi :

- La loi engagement et proximité pour encourager et faciliter l'exercice des mandats locaux ;
- Ma santé 2022 qui comprend de nombreuses mesures en faveur des espaces ruraux comme la réorganisation des espaces de proximité, l'encouragement de création de maisons de santé et le recrutement de 400 médecins salariés en attendant l'effet de l'arrêt du numerus clausus ;
- La future loi « 3D » (décentralisation, déconcentration, différenciation) qui permettra de transférer des responsabilités de l'Etat vers les collectivités territoriales, de donner davantage de responsabilité aux services déconcentrés dans les territoires et d'attribuer des compétences spécifiques en tenant compte des particularités locales ;
- La loi grand âge et autonomie pour la prise en compte de cette période de la vie dans nos territoires diffus ;
- Les 200 mesures de l'Agenda rural, dont certaines sont déjà en phase d'application sur le terrain comme les 1000 cafés.

Néanmoins, véritable capteur du pouls des territoires, le Parlement rural est essentiel dans son rôle d'inspirateur, de vigie et d'évaluateur des politiques publiques sur le terrain.

Inspirateur, pour initier des textes de loi « ruraux », influencer sur la ruralisation des textes en cours et innover dans les propositions.

Vigie, pour veiller à ce que désormais règnent la coconstruction, la collaboration et la contractualisation entre les territoires métropolitains et les espaces ruraux.

Evaluateur, car le Parlement rural dans toute sa diversité doit s'organiser pour évaluer les politiques publiques, faire remonter au bon niveau les dysfonctionnements et proposer des correctifs.

Le Parlement rural, enfin, doit se connecter de façon permanente au réseau rural européen de façon à construire au fil du temps une Europe des territoires, solide, solidaire et fraternelle.

Mot de conclusion

Jean Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse

Président du groupe «Ruralités» au
Sénat



L'année 2019 fut riche de projets, textes et mesures se donnant pour but de réduire la fracture territoriale et de dynamiser le développement des territoires ruraux.

Constitué fin 2018, le groupe Ruralités du Sénat, transpartisan, rassemblant plus de soixante-dix parlementaires issus des principaux groupes politiques et fonctionnant comme un espace d'alerte, de discussions et de propositions législatives concrètes s'est à plusieurs reprises réuni autour de différents acteurs des ruralités : Thibaud GUIGNARD, Président de la Fédération Leader France ; Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture ; Yves KRATTINGER, Président du Conseil départemental de Haute-Saône et co-auteur de l'ouvrage « Ruralité : stop ou encore ? » ; Jean-Marc ZULESI, Député des Bouches-du-Rhône, venu présenter la démarche France-Mobilité.

L'engagement des Sénateurs membres ainsi que nos échanges et réflexions ont également contribué à nourrir les débats dans le cadre des projets de loi examinés : orientation des mobilités, engagement et proximité, budget pour 2019 et 2020, gouvernance et déploiement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (A.N.C.T.)...

Engagée dans l'élaboration du rapport « Ruralités : une ambition à partager », la mission « Agenda rural » est venue présenter en mai dernier son plan d'action en faveur des territoires ruraux dont la mise en œuvre sera progressive. Parmi les 200 propositions formulées, le Gouvernement a fait le choix de publier 183 mesures à travers sa feuille de route et dont un certain nombre n'ont un lien que très ténus avec les propositions formulées par la Mission Agenda rural.

En 2020, notre travail opérationnel et législatif, en lien direct avec l'agenda sénatorial, particulièrement sur les textes à fort impact territorial et aux répercussions sur le fonctionnement des collectivités locales, sera poursuivi et renforcé, notamment par le biais d'une proposition de loi ambitieuse. Celle-ci mettra notamment en œuvre certaines des plus consensuelles mesures de l'Agenda rural, non retenues par l'exécutif mais primordiales pour l'avenir des ruralités.

REMERCIEMENTS

Le Parlement rural français remercie bien sincèrement les intervenants et les membres de la mission Agenda rural, qui ont enrichi cette journée par leurs témoignages et leur expertise, ainsi que les participants, pour la qualité des échanges. Le Parlement rural français tient également à remercier tous ses partenaires, qui ont rendu possible la tenue de cette journée, le Conseil départemental de la Nièvre, pour son accueil, et madame le Ministre Jacqueline Gourault pour son soutien.

Participants de la première séance du Parlement rural français

ABBE Nicolas Conseil départemental 58	Maison Familiale Rurale	DARDAN Michèle Maire de Chatillon en Bazois et Conseillère départementale	FARENC Jean-François Maires Ruraux 71
ABIDI MADI Hafidhou Président du GAL	BERNIGAUD Roland Maire Saint Paul de Varax	DAYRAS Jean-Pierre Citoyen	FARINELLI Bernard Association Nationale Nouvelles Ruralités
AGOSTINHO Denyze Conseil départemental 58	BERTIN Mathilde Étudiante Université Clermont Auvergne	DE BIZIEN Marie Leader France	FAURE-GIGNOUX Hélène Maison Familiale Rurale
ALAPETITE Mathieu WIMOOV	BERTRAND Pacôme Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays	DE COURSON Yolaine Députée de Côte d'Or	FAYOLLE Philippe Maison Familiale Rurale
ALEXANDRE Marie-Joseph Maire	BETHENOD Bruno Maire de Arceau - Président AMR 21	DE MARESHAL Diane Banque des Territoires	FELIX Irène Conseillère départementale 18
ALGRET-GEORGES Anne Pays Nivernais Morvan	BISARD Juliette CGET	DE MAURAIGE Pascale Élue	FERNANDEZ Leslie Étudiante Université Clermont Auvergne
ALTEMAYER Emmanuel Réseau Emploi d'ATD Quart Monde	BLANC Floremie Étudiante Université Clermont Auvergne	DE MONTAIGNE Rémi Confédération Nationale des Foyers Ruraux	FERRAND Sabine Présidente UMIH 41
AMBLARD Julie Étudiante Université Clermont Auvergne	BOISSENIN Lucie Doctorante - Université Grenoble Alpes	DECOUT Rolande Conseil départemental 58	FLECHARD Franck Heineken France
AMIOT Marie-Christine Maire Saint-Firmin	BONNET Yannis Conseil départemental 58	DELAIN Emma Conseil départemental 58	FLEURY Delphine Élue départementale
ARMAND Philippe Maire Herlincourt	BORDE Corentin GAL Territoire Bourbno Pays de Moulins Aubergne (Moulins Communauté)	DEGUINE Sylvie Département du Pas de Calais	FONTAINE André Étudiant Université Clermont Auvergne
ASTOR Natacha Étudiante Université Clermont Auvergne	BORDET RICHARD Julie 36000 Communes - AMRF	DELAPORTE Blandine Élue départementale	FONTAINE Lucas Étudiant Université Clermont Auvergne
AUBELLE Vincent Professeur associé des universités de droit public	BOULANGER Amaury Orange	DELCROS Bernard Sénateur Cantal	FONTALIRAND Bruno DGA département du Pas-de- Calais
AUGENDRE Maryse Conseil départemental 58	BOURGEOIS Lison Étudiante Université Clermont Auvergne	DELEGLISE Thomas Étudiant Université Clermont Auvergne	FOURREAU Emma Étudiante Université Clermont Auvergne
AUROUSSEAU Stéphane IFOCAP	BOURREE Séverine Conseil départemental 58	DHUMEAUX Dominique Membre de la mission Agenda rural	FRAND Arthur Étudiant Université Clermont Auvergne
AYMONIER Cédric Caisse des Dépôts - Banque des Territoires	BROCHOT Christophe Bouge ton coq !	DIOT François PCF	GADIN Tanguy Étudiant Université Clermont Auvergne
BARBIER Charles-Edouard Bistrot de Pays	BROCHOT Emmanuel Bouge ton coq !	DOULAIN Nicolas Cabinet Stratégies et Trajectoires	GALLARDO SAN VINCENTE Léa Étudiante Université Clermont Auvergne
BARBOSA Fernand Conseil départemental 58	BUSSIÈRE Laurance Maires Ruraux de l'Eure	DRAIN Blandine Élue départementale Pas-de- Calais	GALLIEN Cécile Maire Vorey - Membre de la mission Agenda Rural
BARDY Catherine Librairie Tartinerie	CARLE Christiane Leader France	DUBOISSET Jean-François Conseil départemental 58	GARCIA André Maire de St Parize le Châtel
BARDY Didier Librairie Tartinerie	CHARRIER Jean-Luc Maisons Familiales Rurales	DUBOISSET Didier GAL Pays Vichy Auvergne	GARCIA Bénédicte Conseil départemental 58
BAROUGIER Hélène Conseil départemental 58	CLUA Guy Maire Commune de Saint-Laurent	DUMONT Gérard-François Recteur, Professeur Sorbonne	GARDETTE Anne-Laure Initiative France
BAUD Jean-Baptiste Familles Rurales	COFFY Emma Étudiante Université Clermont Auvergne	DUMONT Jean-Marc Collaborateur du Député Jean- Paul Dufregne - Maire de Tronget - Président de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais	GARNIER Tom Étudiant Université Clermont Auvergne
BAUDOIN Catherine Maison Familiale Rurale 45	COINTRE Cyrille Destination cœur de ville	DURAND Denis Maire de Bengy sur Craon - AMRF 18	GAUTHIER Alex Étudiant Université Clermont Auvergne
BAUDRY Yannick Conseil départemental 58	COULEAUD Célia Étudiante Université Clermont Auvergne	DUSART Olivier GRDF	GERARD Antoine Étudiant Université Clermont Auvergne
BAZIN Fabien Maire de Lormes	COULOMBEIX Emmanuel Conseil départemental 58	FABRE Xavier Association pour le droit à l'initiative économique	GERBEAU Delphine Gazette des communes
BAZZOLI Florence CNAM	COURBEZ Emmanuelle Mairie Coulanges les Nevers	FABRESSON Laure-Maud Conseil départemental 58	GILLET LORENZI Emmanuelle DDT Allier
BEAUJEU Alexia La Traverse	COURTOIS Stéphanie Brinks France	FALLET Jean-Paul Fédération Centres Sociaux de la Nièvre	GLEYZE Jean-Luc Président de la Gironde
BEDA AKICHI Louise Étudiante Université Clermont Auvergne	DALONGVILLE Fabrice Maire Auger-Saint-Vincent		
BEDROSSIAN Christophe Maire Autrac	DANGELSER Patrick UMIH 58 - SARL Le Gourmet en Morvan		
BENEDIT Stéphane Agence de Développement Touristique de la Nièvre			
BERNARD Christophe			

GEORGES Pierre-Marie
AMRF
GORGET Christine
Conseil départemental 58
GOULOT MARTIN Catherine
Conseil départemental 58
GRIMAULT Roland
Maison Familiale Rurale
GRIVEL Claude
Président de l'UNADEL
GROSJEAN Pascale
CCPF
GUERIN Jocelyne
Élue départementale
GUGUEN Césarine
Leader France
GUIGNARD Thibaut
Président de Leader France
GUYON Gérard
Maison Familiale Rurale Île-de-France
GUYOT Eric
PETR Val de Loire Nivernais
HAAG Matthias
Étudiant Université Clermont Auvergne
HADJAB Farid
Conseil départemental 58
HAYE Alain
Collaborateur parlementaire
HEBTING Nathalie
Journaliste NOUS CHRD
HEGUY Roland
Président UMIH
HELLER Antoine
Étudiant Université Clermont Auvergne
HERAULT Xavier
Consultation en innovation
HERTELOUP Alain
Maire de Fourchambault
HERVÉ Lisa
Étudiante Université Clermont Auvergne
HOBBELS Sébastien
Rédacteur en chef magazine NOUS CHRD
HORY Thomas
Étudiant Université Clermont Auvergne
HOURDE Achille
Maire Commune de Jaignes-AMRF 77
IMBERT Philippe
Groupe FDJ
JANNET Michel
Association Égalité Numérique Haut Débit
JARLIER Pierre
Maire Saint-Flour - Membre de la mission Agenda rural
JEAN-BAPTISTE Stéphane
Conseil départemental 58
JEANCLER Vivien
Région Bourgogne France-Comté
JOLY Patrice
Sénateur de la Nièvre
JONES Christopher
FDJ
JOUHANNEAU Julien
Villes de Coulanges
JULIEN Joëlle
Élue départementale
JUNOT Jean-François
KADDOUR Eva
KARINTHI François
Conseil départemental 58
KERKOUR Tom
Étudiant Université Clermont Auvergne

KERVESTIN Morgan
Étudiant Université Clermont Auvergne
KUNTZ Philippe
ANNR
LABARONNE Daniel
Député de l'Indre - Membre de la mission Agenda rural
LANDEMAINE Gérard
Leader France
LANGLASSE Jérôme
FOL de la Nièvre
LAPRAY Lumir
Association OPTIMIST
LARGERON Guillaume
Conseil départemental 58
LASSUS Alain
Président de la Nièvre
LAUBER Lucas
Étudiant Université Clermont Auvergne
LEBEAU Jean-Louis
Maire Chevroches
LEBRAT Alexis
Leader France
LECOESTER Guillaume
Conseil départemental 58
LEGAL Morgan
Étudiant Université Clermont Auvergne
LEGRAIN Jacques
Président de Nièvre Habitat OPH
LENEVEU Marie-Claire
Maisons Familiale Rurale Bourgogne Franche-Comté
LENOTRE Gauthier
Étudiant - Université Lille
LEPELTIER Gilles
Maire Lion en Sullias
LETOURNEUR Cédric
MRJC
LIME Bernard
Familles Rurales
LOUIS SIDNEY Vanessa
Élue départementale
LOYEZ Guillemette
Syndicat Mixte du Beaujolais
LOYSEN Antonia
SML Communication
LURIER Marie-France
Mairie de Donzy
MAILLE Clara
Étudiante Université Clermont Auvergne
MALFROY Sidney
Étudiant Université Clermont Auvergne
MARIE Aurélie
Étudiante Université Clermont Auvergne
MARMIER Dominique
Familles Rurales
MARTINAT Matteo
Étudiant Université Clermont Auvergne
MASI Benjamin
Conseil départemental 58
MASSET Michel
Maire de Damazan - Élu départemental
MASSIAS Melina
Étudiante Université Clermont Auvergne
MASSICOT Pascale
Région Bourgogne Franche-Comté
MATHIEU Sylvain
Élu Bourgogne France-Comté - Président Parc Morvan
MEZZANO Julien
Association Nationale Nouvelles

Ruralités
MICHEL Jacques
Conseil de développement du PETR Val de Loire Nivernais
MICHAUD Adrien
Étudiant Université Clermont Auvergne
MICHOUX Mélanie
Association Nationale Nouvelles Ruralités
MONTEL Sophie
MOREL Daniel
MOREL Philippe
Élu départemental
MORIN Michel
Commission ruralité et territoire UMIH
MUHLSTEIN Elias
Étudiant Université Clermont Auvergne
MULOT Michel
Élu départemental
NAYROU Henri
Président de l'Ariège
NICOLAS Carmen
Caisse des Dépôts
NIVARD Audrey
Conseil départemental 58
NOEL Gilles
Maire de Varzy
NOWAK Eric
Alliance sens et économie
NOWAK Maria
Association pour le droit à l'initiative économique
OLIVEIRA Carlos
PS France
OLIVIER Jean-François
Moniteur
PANTEL Sophie
Conseil départemental 58
PELLET MANY Denis
Conseil départemental 58
PELTRE Gérard
Président RED-MER
PERON Anna
Étudiante Université Clermont Auvergne
PERROT Patrice
Député de la Nièvre
PEUVOT Alexandra
UMIH 58
PFEIFFER Alexis
Étudiant Université Clermont Auvergne
PICCARD Lucie
Étudiante Université Clermont Auvergne
PICHERY Jules
Étudiante Université Clermont Auvergne
PILLEVESSE Ludovic
PINEAU Jean-Yves
Président Les Localos
PITAVIN Noémie
Étudiante Université Clermont Auvergne
PROSSIMO Samuel
Étudiant Université Clermont Auvergne
PROVOT Victor
Maire Thiron-Gardais
PUGET Patricia
Collaboratrice Parlementaire
PUTHOD Loïc
Région Bourgogne Franche Comté
RANJON Naël
Étudiante Université Clermont Auvergne
RATEAU Romain

CAUE03
RAVON Dominique
Président Maison Familiale Rurale
RENAUDIN Thibault
Insite
RIBAILLIER Sophie
Conseil départemental 58
ROBERT Jean-Baptiste
ROBINET Stéphanie
Conseil départemental 58
ROLLIN Nathalie
Conseil départemental 58
ROSENBERG Marlène
BAG LAG
ROSSEEL Véronique
Conseil départemental 58
ROTA Ophélie
UMIH
ROY Christine
Mairie de Donzy - Élue départementale
ROZES Pierre
UMIH 60
SADON Maud
GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne
SALEMBIER Arnaud
Conseil départemental Pas de Calais
SAULNIER Jean-Pierre
Élu du Cher
SAVOIE Philippe
Wimooov
SENEGAS Rémy
La Faix
SIMEAND Marthe
Conseil départemental 58
SIMEON Jany
Maires ruraux
SIMONNOT Nathalie
Conseil départemental 58
SOLLOGOUB Nadia
Sénatrice de la Nièvre
SOLVIGNON Marie
Étudiante Université Clermont Auvergne
SOUBES Sylvie
L'Hôtellerie-Restaurant
SZABO Cédric
AMRF
TARTINVILLE Yves
Leader France
TENDIL Michel
Banque des Territoires
TERRAILLON Amandine
UMIH
THOMAS Claude
Confédération Nationale des Foyers Ruraux
VALETTE Matteo
Étudiant Université Clermont Auvergne
VANNIER Eric
VANDEMEULEBROUCK Vincent
Étudiant Université Clermont Auvergne
VENIN Laurent
Conseil départemental 58
VERMESSE Mathias
Vivier Bois Massif Central
VIF Jean-Yves
Association Nationale Nouvelles Ruralités
VOUZAS Niki
Familles Rurales
ZAHNER Henry
Conseil départemental 58

Avec nos partenaires



Association Nationale Nouvelles Ruralités
3 rue Charles Roy 58000 Nevers
03 86 60 68 50
contact@nouvellesruralites.org
<https://www.les-nouvelles-ruralites.com>
@aruralites
@ParlementRuralFr

